

Budget exécuté 2018 (Conseil du 18 avril 2019)

CHARGES	EXE 2018	PRODUITS	EXE 2018
Section I Financement des établissements ou services sociaux et médico-sociaux	21 975,5	Section I Financement des établissements ou services sociaux et médico-sociaux	21 975,5
Sous-Section 1 Établissements et services accueillant des personnes handicapées	11 580,3	Sous-Section 1 Établissements et services accueillant des personnes handicapées	11 580,3
. Remboursement aux régimes d'assurance maladie (OGD)	11 509,5	. Contribution solidarité autonomie (14 % CSA)	343,2
. Groupe d'entraide mutuelle (GEM)	36,0	. PSK (1,86%)	36,2
		. CASA (6,6%)	51,0
. Agence nationale d'évaluation des ets et serv. médico-sociaux (ANESM)		. Contribution des régimes d'assurance maladie (ONDAM)	11 150,0
. Agence nationale pour l'appui à la performance (ANAP)	0,5	. Produits divers	0,0
. Opérations diverses	6,1		
. Atténuation de recettes (ANV, annulations, provisions...)	4,5		
. Contribution pour frais de collecte ACOSS CSA (0,5 %)	1,7		
. Contribution à la section IV (3,76 % CSA section I-1)	12,9		
. Contribution à la section VI	10,0		
Excédent	5,3	Déficit	
Sous-Section 2 Établissements et services accueillant des personnes âgées	10 395,1	Sous-Section 2 Établissements et services accueillant des personnes âgées	10 395,1
. Remboursement aux régimes d'assurance maladie (OGD)	10 258,7	. Contribution solidarité autonomie (40 % CSA)	980,7
. Financement MAIA (dont EAP MAIA 2016)	95,4	. PSK (5,31%)	103,2
		. Contribution des régimes d'assurance maladie (ONDAM)	9 250,0
. Agence nationale pour l'appui à la performance (ANAP)	0,5	. CASA (6,6%)	51,0
. Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATH) (dont provision)	4,6	. Reprise de provision ATH	-
. Opérations diverses	17,0		
. Atténuation de recettes (ANV, annulations, provisions...)	12,7		
. Contribution pour frais de collecte ACOSS CSA (0,5 %)	4,3		
. Contribution à la section V-1	10,0		
. Contribution à la section VI	8,9		
Excédent		Déficit	10,3
Section II Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	3 000,1	Section II Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	3 000,1
. Concours aux départements (APA 1) 2018 et solde 2017 (dont provision)	2 265,7	. Contribution solidarité autonomie (20 % CSA)	490,3
. Congé de proche aidant	0,0	. PSK (81,98%)/CSG	1 597,3
. Fonds exceptionnel aux départements en difficulté	50,0	. Contribution additionnelle solidarité autonomie (61,4 % CASA)	474,2
. Concours aux départements (APA 2) 2018 et solde 2017 (dont provision)	504,3	. Produits financiers	0,0
. Opérations diverses	56,7	. Reprise de provisions APA1	233,6
. Atténuation de recettes (ANV, annulations, provisions...)	52,4	. Reprise de provisions APA2	45,4
. Contribution pour frais de collecte ACOSS CSA CSG (0,5 %)	4,3	. Fonds exceptionnel aux départements en difficulté - reprise de provision	50,0
. Contribution à la section VI	2,2	. Reprise de trop versé du concours 2017 sur APA2	106,7
		. Reprise de trop versé du concours 2017 sur APA1	2,6
Excédent	121,2	Déficit	
Section III Prestation de compensation et Maisons départementales des personnes handicapées	896,3	Section III Prestation de compensation et Maisons départementales des personnes handicapées	896,3
. Concours aux départements (PCH) 2018 et solde 2017 (dont provision)	674,1	. Contribution solidarité autonomie (26 % CSA)	637,4
. Concours aux départements (MDPH) 2018 et solde 2017 (dont provision)	75,9	. PSK (3,36 %)	130,2
. Dotation aux MDPH (personnels et fonctionnement)	73,4	. Transfert MDPH (PSK 3,34 %)	
. Congé de proche aidant	-	. Produits financiers	0,0
. Fonds exceptionnel aux départements en difficulté	50,0	. Fonds exceptionnel aux départements en difficulté - reprise de provision	50,0
. Opérations diverses	12,2	. Reprise de provisions PCH	65,6
. Atténuation de recettes (ANV, annulations, provisions...)	9,6	. Reprise de provisions MDPH	3,5
. Contribution pour frais de collecte ACOSS CSA (0,5 %)	2,6	. Titres sur dotation MDPH	
. Contribution à la section V-2	10,0	. Reprise de trop versé du concours 2017 sur PCH	3,0
. Contribution à la section VI	0,7		
Excédent		Déficit	6,5
Section IV Promotion des actions innovantes, formation des aidants familiaux et accueillants familiaux et renforcement de la professionnalisation des métiers de service exercés auprès des personnes âgées et des personnes handicapées	173,4	Section IV Promotion des actions innovantes, formation des aidants familiaux et accueillants familiaux et renforcement de la professionnalisation des métiers de service exercés auprès des personnes âgées et des personnes handicapées	173,4
. Dépenses modernisation, professionnalisation et formation (dont crédits de report et provisions)	118,3	. PSK (4,15%)/CSG	80,9
. Aide aux aidants loi + bénévoles et accueillants familiaux - loi ASV (dont provisions)	2,5	. CASA (0,80 %)	6,2
. Fonds d'appui aux bonnes pratiques et d'aide à la restructuration	30,5	. Prélèvement sur la sous-section 1 de la section I	12,9
. Opérations diverses	2,4	. Reprise de provisions "conventions courantes de section IV"	40,1
. Atténuation de recettes (ANV, annulations, provisions...)	2,4	. Reprise de provisions "FABP"	33,4
. Contribution pour frais de collecte ACOSS CSG (0,5 %)	0,0	. Produits financiers	0,0
. Contribution à la section VI	0,1		
Excédent	19,6	Déficit	
Section V Autres dépenses en faveur des personnes en perte d'autonomie	407,5	Section V Autres dépenses en faveur des personnes en perte d'autonomie	407,5
Sous-section 1 Actions en faveur des personnes âgées	353,6	Sous-section 1 Actions en faveur des personnes âgées	353,6
. Dépenses d'animation, prévention et études (dont provisions)	9,6	. Prélèvement sur la sous-section 2 de la section I	10,0
. ANAH	20,0	. CASA (23,9 %)	184,6
. Conférence des financeurs forfait autonomie loi ASV (PA)	40,0	. Produits financiers	0,0
. Conférence des financeurs autres actions de prévention loi ASV (PA)	140,3	. Reprise de provisions "conventions courantes de section V1"	1,4
. PAI ONAC	0,1	. Reprise de provisions PAI "anciens PAI"	32,5
. Charges prévisionnelles "PAM 2006-2007 et PAI 2008-2015" (dont provisions)	67,5	. Reprise de provisions PAI ONAC	0,1
. PAI logements foyers (dont provisions)	7,1	. Reprise de provisions PAI "nouveaux PAI déconcentrés aux ARS"	35,6
		. Reprise de trop versé sur Conférence des financeurs forfait autonomie loi ASV (PA)	8,2
. Opérations diverses	1,0	. Reprise de trop versé sur Conférence des financeurs autres actions de prévention loi ASV (PA)	60,8
. Atténuation de recettes (ANV, annulations, provisions...)	0,1	. Reprise de provision ANAH	20,0
. Contribution pour frais de collecte ACOSS CSG (0,5 %)	0,9	. Reprise provision conf financeurs 2016-2017	0,4
. Excédent financement d'immobilisation	1,7		
Excédent	66,2	Déficit	
Sous-section 2 Actions en faveur des personnes handicapées	53,9	Sous-section 2 Actions en faveur des personnes handicapées	53,9
. Dépenses d'animation, prévention et études (dont provisions)	14,9	. Prélèvement sur la section III	10,0
		. CASA (0,7 %)	5,4
. Habitat inclusif	1,0	. Reprise de provisions "Plan d'aide à la modernisation et à l'investissement"	25,5
. PAI ONAC (dont provisions)	0,9	. Reprise de provisions "conventions courantes de section V2"	3,5
. Fonds de compensation du handicap	5,0	. Reprise de provisions PAI "PAM 2006-2007 et PAI 2008-2015"	-
. Charges prévisionnelles "PAM 2006-2007 et PAI 2008-2015" (dont provisions)	25,9	. Reprise de provisions PAI ONAC	-
. Conventions emplois STAPS (dont provisions)	3,5	. Produits exceptionnels	0,1
. Opérations diverses	0,0		
. Atténuation de recettes (ANV, annulations, provisions...)	0,0		
. Contribution pour frais de collecte ACOSS CSG (0,5 %)	0,0		
. Excédent financement d'immobilisation	2,6		
Excédent		Déficit	9,3
Section VI Frais de gestion de la caisse	22,4	Section VI Frais de gestion de la caisse	22,4
. Dépenses de fonctionnement / CNSA	6,1	. Contributions des sections I à IV-1 pour frais de caisse / CNSA	21,8
. Dépenses de personnel / CNSA	11,007	. Recettes diverses	0,6
. Dotations aux amortissements et aux provisions	2,9		
. Financement des investissements	2,4	Déficit	
Section VII Aide à l'investissement (article 68 de la loi ASV)	172,0	Section VII Aide à l'investissement (article 68 de la loi ASV)	172,0
. PAI	58,0	. Reprise de provisions "PAI"	52,5
. Provision PAI 2018	114,0		
Excédent		Déficit	119,5
Total des charges du compte prévisionnel	26 373,5	Total des produits du compte prévisionnel	26 446,9
Résultat prévisionnel (excédent)	73,4	Résultat prévisionnel (déficit)	-
Total équilibre du compte	26 446,9	Total équilibre du compte	26 446,9